



ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

****Arrêté N° 2026-03****

Nous, Jean-Michel DESSE, Maire de la Commune de Vieille-Chapelle, sise 103 Rue de la Place, 62136 VIEILLE-CHAPELLE.

VU :

- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2215-21,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,
- L'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur le Président de la CABBALR, sise 100 Avenue, CS 40548, 62411 BETHUNE Cedex,

CONSIDÉRANT que pour permettre l'installation provisoire de la déchetterie mobile,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident sur le territoire de la commune de VIEILLE CHAPELLE.

ARRETONS :

Article 1^{er} : Le mercredi 11 Mars 2026, la déchetterie mobile de la CABBALR s'implantera Place de l'Eglise, 62136 VIEILLE-CHAPELLE

Article 2 : Le stationnement sera interdit

Article 3 : Un sens unique sera mis en place

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30km/h et 10 km/f sur le site de la déchetterie mobile

Article 5 : A l'approche de chaque route ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune

Article 7 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la durée de l'occupation temporaire.

Article 8 : Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Secrétaire de Mairie de la Commune de Vieille-Chapelle
- M. Le Sous-Préfet de Béthune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de La Couture et Laventie
- M. Le Responsable des Services Ménages de la CABBALR,
- La Société EIFFAGE représentée par M. LANDRY Rémy

A VIEILLE-CHAPELLE
Le 24 FEV. 2026 Le Maire
Jean-Michel DESSE


Jean-Michel DESSE


10 FEV. 2026

CA 125

mairiedevieillechapelle@orange.fr

De: Collecte et Traitement des Dechets - CABBALR <collecte@bethunebruay.fr>
Envoyé: mardi 10 février 2026 09:09
À: mairiedevieillechapelle@orange.fr
Objet: Déchetterie mobile
Pièces jointes: Flyer_dechet-mobile_A5.pdf; Insertion_dechetterie-mobile_A5.pdf

Monsieur le Maire,

La déchetterie mobile sera de nouveau déployée dans votre commune dans les prochaines semaines.

Pour mémoire, l'implantation sera réalisée sur le lieu défini d'un commun accord. Vous trouverez ci-après les recommandations nécessaires à sa bonne mise en place.

Nécessité de prendre un Arrêté municipal :

- spécifiant l'implantation de la déchetterie mobile au lieu défini d'un commun accord
- interdisant le stationnement et la circulation au lieu défini d'un commun accord
- limitant la vitesse à 30km/h aux abords et à 10km/h sur le site de la déchetterie
- spécifiant la mise en place d'un sens unique en cas de besoin (suivant implantation)

Basile
pour
2026

Concernant le local de pause et sanitaires pour les gardiens, je vous serais reconnaissant de prévoir une remise de clés ou une ouverture et fermeture par vos soins (ouverture du local 9h00 – 18h00).

Ci-joint le flyer de communication (à compléter par vos soins) et à destination des habitants de votre commune, ainsi qu'un support qui peut être inséré dans votre bulletin municipal.

Date et lieu :

Vieille Chapelle	mercredi 11 mars 2026	Place de l'Eglise, rue du Capitane Woodley.
-------------------------	-----------------------	---

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Le service collecte